AB SAINT-ANDRE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : 109, quai de la Banquière
06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
Société en formation au RCS de Nice

PROCES VERBAL DE NOMINATION DE LA GERANCE

Le soussigné :

M. EL KARMA Abdelkader
Né le 16/06/1987 à NEVERS
Demeurant : 174, chemin des Pins – 06390 CONTES
De nationalité française,

à l'issue de la signature des statuts de la société AB SAINT-ANDRE a pris les décisions suivantes relatives à la désignation d'un Président, conformément aux dispositions des statuts de ladite société,

a convenu ce qui suit :

I – NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société pour une durée indéterminée :

M. EL KARMA Abdelkader
Né le 16/06/1987 à NEVERS
Demeurant : 174, chemin des Pins – 06390 CONTES
De nationalité française.

Il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.
Il déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ces mandats.

II – POUVOIRS DU PRESIDENT

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues des statuts.

III - REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, le président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à NICE, le 22/05/2026
En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

M. EL KARMA Abdelkader
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

